

# COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 07 avril 2022**

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, sont :

présents : Marie-Jeanne KIEFFER, Bruno NAEGELIN, Ghislaine BERINGER Etienne SIGRIST, Lilly ANCEL, Jean-Yves TRETZ, Jacky WASSMER, Didier PEREIRA, Nadia PIERSON – BEN YEKHLEF, Karine BODEZ, Sandrine HEITZMANN, Laurianne GROSS, Florian GROSSON,

absence excusée : Éric SCHWEIN, Siegrid LESBAUPIN, Baptiste DESSAINT, Cathy KURTZEMANN, Yannick MEAL

absence non excusée :

procuration : Siegrid LESBAUPIN à Sandrine HEITZMANN, Baptiste DESSAINT à Lilly ANCEL, Cathy KURTZEMANN à Didier PEREIRA, Yannick MEAL à Bruno NAEGELIN

secrétaire de séance : Virginie STOCKY, coordinatrice des services

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement

## ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2022
2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
3. FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES TAUX 2022
4. PERSONNEL COMMUNAL
5. TARIFS COMMUNAUX 2022 – MODIFICATION
6. GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CC PAYS RHIN BRISACH – MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ
7. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX
8. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

# SOMMAIRE



<b>1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2022</b> .....	<b>2</b>
<b>2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> .....	<b>2</b>
<b>3. FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES TAUX 2022</b> .....	<b>3</b>
<b>4. PERSONNEL COMMUNAL</b> .....	<b>3</b>
A. PERSONNEL CONTRACTUEL - RÉMUNÉRATION .....	3
B. TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION.....	3
1. Filière technique.....	3
2. Filière administrative .....	4
<b>5. TARIFS COMMUNAUX 2022 – MODIFICATION</b> .....	<b>4</b>
<b>6. GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CC PAYS RHIN BRISACH – MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ.....</b>	<b>5</b>
<b>7. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX.....</b>	<b>6</b>
<b>8. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>6</b>
A. PROCHAINE SÉANCE.....	6

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10 MARS 2022**

Le compte-rendu de la séance du 10 mars 2022 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

## **2. ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le maire rend compte des actes pris dans le cadre des délégations du conseil municipal en dates du 26 mai 2020, 15 septembre 2020 et 9 septembre 2021 (CGCT article L.2122-22) :

numéro	objet	date	page
DEL 14/2022	MAPA : marché de travaux rafraîchissement de la médiathèque - entreprise Passion Clim (68120 Richwiller)	21.03.22	28
DEL 15/2022	Mise à disposition salle des fêtes – Chambre agriculture Alsace les 23 et 24.3.22	22.03.22	42
DEL 16/2022	Mise à disposition salle des fêtes – AAAAS le 2.4.22	28.03.22	43
DEL 17/2022	Mise à disposition club house football – ASDB le 16.03.22	28.03.22	44
DEL 18/2022	Mise à disposition salle des fêtes – ASDB le 31.3.22	28.03.22	45
DEL 19/2022	Mise à disposition chalet des amis du Muhlbach – Philippe Potvin le 29.4.22	28.03.22	46
DEL 20/2022	Mise à disposition club house tennis – Marie-Hélène Beckrich le 22.4.22	28.03.22	47
DEL 21/2022	Convention pour mission de coordination en matière de SPS – mise en conformité SDF + écoles (QUALICONSULT Sécurité)	05.04.22	48

Le conseil municipal en prend acte.

### 3. FISCALITÉ LOCALE – VOTE DES TAUX 2022

M. le maire rappelle brièvement la décision prise en séance du conseil municipal du 8 avril 2021 sur la nécessité d'augmenter la fiscalité locale tout au long du mandat en cours.

Toutefois, au vu du contexte financier particulièrement tendu lié à la guerre en Ukraine et les répercussions sur les ménages (hausse prix carburant et consommables), il propose d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 0,50 point et le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) de 0,51 point (maximum suivant règle de lien).

Le conseil municipal, après avoir constaté que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire se détaille comme suit :

produit nécessaire à l'équilibre du BP	-1 556 722
allocations compensatrices	1 327 095
prélèvement GIR	2 868 904
coefficient correcteur (contribution)	2 013 613
TH	2 383
produit attendu en fiscalité directe locale	1 996 317

décide à l'unanimité :

☞ **de fixer** le taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti comme suit :

TAXE	BASES	TAUX	PRODUIT
taxe sur le foncier bâti	9 668 000	20,54%	1 985 807
taxe sur le foncier non bâti	49 600	21,19%	10 510
		<b>Total :</b>	<b>1 996 317</b>

### 4. PERSONNEL COMMUNAL

#### A. PERSONNEL CONTRACTUEL - RÉMUNÉRATION

La présente délibération annule et remplace celle en date du 6 septembre 2016.

Sur proposition de M. le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

☞ **d'accorder** une indemnité compensatrice égale à 1/10<sup>ème</sup> de la rémunération totale brute perçue par l'agent contractuel lors de l'année en cours lorsque ce dernier n'a pu bénéficier d'aucun congé annuel ;

☞ **de proratiser** cette indemnité lorsque l'agent contractuel n'a pu bénéficier que d'une partie de ses congés annuels dus et non pris.

#### B. TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

##### 1. Filière technique

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, après avis du comité technique en date du 7 février 2022 et suite à titularisation dans un nouveau grade :

☞ **de supprimer** un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet avec effet au 1er août 2021 ;

☞ **de supprimer** un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet avec effet au 1er janvier 2022 ;

☞ **d'arrêter** le tableau des effectifs de la filière comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Ingénieur territorial principal	1	1	
Technicien principal de 1ère classe	1		
Technicien principal de 2ème classe	1	1	
Agent de maîtrise principal	3	2	
Agent de maîtrise	5	5	
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2	1
Adjoint technique	5	5	4

## 2. Filière administrative

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal décide :

☞ **de créer** un poste d'adjoint administratif à temps complet avec effet au 1er juin 2022 ;

☞ **de créer** un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 8h/35h avec effet au 1er juin 2022 ;

☞ **d'arrêter** le tableau des effectifs de la filière comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif	2	0	1

## **5. TARIFS COMMUNAUX 2022 – MODIFICATION**

Sur proposition de Mme Lilly ANCEL, le conseil municipal décide de modifier (tarification club-houses, salle des fêtes et chalet étangs de pêche) et compléter (tarification Escale) les tarifs communaux 2022 comme suit :

	CLUB-HOUSE FOOTBALL QUILLES PÊCHE <sup>(1)</sup>	CLUB-HOUSE HANDBALL PÉTANQUE TENNIS	SALLE DES FÊTES (*)	L'ESCALE SALLE ALAIN KUENY (***)	L'ESCALE SALLE FESS'TIVAL (*)	L'ESCALE SALLE FESS'TIVAL GRADINS (**)	L'ESCALE L'ENTR'ACT (cuisine + chambre froide + bar) (*)
<u>Occupant de Fessenheim</u>							
- association affiliée à l'OMSCAL °	- €	- €	150,00 €	- €	150,00 €	100,00 €	100,00 €
- particulier et syndic de copropriété	100,00 €	80,00 €	350,00 €	80,00 €	200,00 €	- €	150,00 €
- association non affiliée à l'OMSCAL	150,00 €	120,00 €	500,00 €	120,00 €	300,00 €	100,00 €	200,00 €
- entreprise locale	200,00 €	200,00 €	700,00 €	200,00 €	400,00 €	100,00 €	300,00 €
<u>Occupant hors commune</u>							
- association ou autre °°	200,00 €	200,00 €	900,00 €	200,00 €	600,00 €	100,00 €	300,00 €
<u>Journée supplémentaire <sup>(2)</sup></u>							
- association affiliée à l'OMSCAL	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	- €	50,00 €
- autres	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	- €	100,00 €
<u>Caution <sup>(3)</sup></u>							
	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	- €	500,00 €
<sup>1</sup> Location étangs en sus							
<sup>2</sup> Pas de cumul entre salle Alain KUENY ou salle Fess'tival et l'Entr'act							
<sup>3</sup> Pas de cumul entre salle Alain KUENY ou salle Fess'tival et l'Entr'act							
* Pas de location aux extérieurs à Fessenheim sauf cas exceptionnels							
** Gradins non louables aux particuliers							
*** Salle d'activité et/ou de réunion (pas de repas ou boissons pris dans la salle)							
° Pour AG, réunion de comité, moment de convivialité entre membres							
°° Association (voire membre d'une association locale résidant hors de Fessenheim), organisme, entreprise, etc.							

Ces nouveaux tarifs entreront en application le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La tarification s'entend par jour (du lundi au vendredi) ou par week-end. Pour une location le week-end, le locataire recevra la salle le vendredi après-midi et devra la restituer le lundi avant 12h.

## 6. GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA CC PAYS RHIN BRISACH – MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB) avait réalisé en 2018 un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité. Lesdits marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

A l'instar de ce qui a été pratiqué en 2018, un groupement de commande paraît intéressant pour ces achats.

La consultation sera réalisée selon une procédure formalisée d'une durée de 4 ans avec l'ensemble des communes membres et des établissements qui le souhaiteront ; ladite consultation comprenant à la fois la fourniture de gaz et d'électricité pour la période 2023 à 2026.

Pour cela, des conventions de groupements de commandes seront établies. Elles prendront acte avec précisions de l'étendue des engagements de chaque membre et du groupement, tant pour la passation que pour l'exécution des marchés qui va en résulter. Elle désignera entre autre, la communauté de communes Pays Rhin-Brisach comme coordonnateur et, à ce titre, procédera entre-autre à la passation et à la signature des marchés.

Le titulaire du marché sera désigné par la CAO de la communauté de communes Pays Rhin-Brisach, à qui les membres des groupements de commandes délèguent cette compétence.

Les conventions prendront fin à l'issue des 4 ans concernant la procédure formalisée. Chaque acheteur restera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu des conventions constitutives pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

Sur proposition de M. le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ☞ **d'approuver** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;
- ☞ **d'accepter** la désignation de la CCPRB comme coordinatrice des groupements de commandes ;
- ☞ **d'approuver** les termes des conventions constitutives des groupements de commandes ;
- ☞ **d'autoriser** le maire à signer les conventions à intervenir, ainsi que tout document afférent à ces groupements de commandes ;
- ☞ **d'autoriser** le lancement des consultations y afférentes.

## **7. COMMISSIONS ET GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX**

Néant.

## **8. DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **A. PROCHAINE SÉANCE**

Sauf imprévu ou défaut de points à inscrire à l'ordre du jour, la prochaine séance du conseil municipal est fixée au jeudi 05 mai 2022 à 19 heures à la salle des fêtes.

#### **Autres évènements :**

- Prochains conseils municipaux à la salle des fêtes à 19 h : jeudi 9 juin 2022, jeudi 7 juillet 2022 ;
- Autres réunions :
  - commission des affaires techniques : jeudi 14 avril 2022 à 18h
- Évènements à venir :
  - Fessenheim propre la matinée du 23 avril 2022 ;
  - commémoration du 8 mai 2022 ;
  - réunion publique le 12 mai 2022 à la salle des fêtes sur les aides à la rénovation énergétique des logements en partenariat avec la collectivité Européenne d'Alsace, CITTIVIA, la CCPRB, le SCOT, l'ADIL et l'ANAH ;
  - fête de l'amitié les 3, 4 et 5 juin 2022 à la salle des fêtes et alentours ;
  - fête de la musique le 21 juin 2022 sur le parvis l'Île aux enfants ;
  - salon de l'artisanat et des métiers les 23, 24 et 25 septembre 2022 à la salle des fêtes ;
  - journée nationale du commerce de proximité le 8 octobre 2022.
- Elections 2022 : présidentielles les 10 et 24 avril, législatives les 12 et 19 juin dans la grande salle de l'école élémentaire.

ANCEL Lilly	BERINGER Ghislaine	BODEZ Karine
BRENDER Claude	DESSAINT Baptiste <b>ABSENT</b>	GROSS Laurianne
GROSSON Florian	HEITZMANN Sandrine	KIEFFER Marie-Jeanne
KURTZEMANN Catherine <b>ABSENTE</b>	LESBAUPIN Siegrid <b>ABSENTE</b>	MEAL Yannick <b>ABSENT</b>
NAEGELIN Bruno	PEREIRA Didier	PIERSON-BEN YEKHLEF Nadia
SCHWEIN Éric <b>ABSENT</b>	SIGRIST Etienne	TRETZ Jean-Yves
WASSMER Jacky		